

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 7

Date de convocation : 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt- trois, le 11 Novembre à 10H15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Alizée Desmet.

Absents excusés : A. Achemirou, F. Calmont, Sophie Verney,

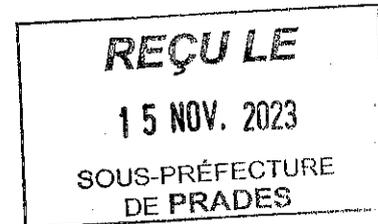
Procurations : A. Achemirou à L. Leygue ; F. Calmont à B. Cagny

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-41 : Adhésion au dispositif « Forfaits de ski Neiges Catalanes » - Saison 2023-2024

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que par délibération n° 90/2023 du 18 octobre 2023, la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne a conclu une convention avec l'association « Neiges Catalanes » pour l'acquisition de forfaits de ski Neiges Catalanes 2023-2024, pour les enfants répondants aux conditions cumulatives d'habitat permanent et de scolarisation sur les communes sises sur le territoire Pyrénées-Cerdagne, aux tarifs suivants :

- 50€ par élève des écoles primaires.
- 150€ par élève des collèges et lycées.



La commune sera refacturée du montant des forfaits par la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- DECIDE d'adhérer au dispositif forfait Neiges Catalanes 2023-2024 mis en place par la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne, aux conditions énoncées ci-dessus.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents y afférent.

Le Maire,
Laurent LEYGUE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the printed name.